



# AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 21 octobre 2025

**RASSEMBLEMENT DU 13 NOVEMBRE**

## UN LOGEMENT POUR TOUS ! TOUS POUR LE LOGEMENT !

**Le premier poste de dépenses des ménages en France est le logement. Que l'on soit locataires ou propriétaires, l'accès au logement devient de plus en plus difficile. Les charges explosent, les loyers augmentent et les salaires ne suivent pas.**

**Toutes et tous devant le siège de la SNCF le 13 novembre !**



### Pouvoir d'achat des cheminots

Depuis dix ans, les cheminots ont vu leur point de salaire augmenter de 5,26 %, alors que, pour la même période, l'inflation a été de 17 %. Les loyers ont augmenté de 16,3 % en moyenne. Le parc logement d'ICF Habitat appartient aux cheminotes et cheminots. Il a été construit grâce au 1 % de leur force de travail. Le patrimoine a fondu de 35 % en 20 ans. Le personnel de la plateforme logement diminue (-25 % en 10 ans).

### Utilisation du logement pour le dumping social ?

Un cheminot transféré dans une entreprise privée n'aurait plus accès au patrimoine des cheminots en cas de besoin de changement de logement !

L'entreprise logeait 53,2 % de cheminots en 2004, 38 % en 2017, elle en loge 31 % aujourd'hui, avec moins de cheminots propriétaires !

**Il faut construire ! L'âge moyen du parc est de 51 ans !**

Quel que soit notre entreprise, nous sommes toutes et tous cheminot(e)s. Pour maintenir nos droits, il faut que SICF, collecteur du 1 %, devienne collecteur de la branche ferroviaire afin de garantir l'accès au patrimoine à tous les cheminots et ne pas perdre de PEEC.

### Première victime : les jeunes...

De nombreux jeunes embauchés en Île-de-France sont contraints de vivre à Reims, Lille, Orléans, Le Mans... et font la navette avec la capitale tous les jours. En attente de logement, ils voient leurs facilités de circulation domicile-travail supprimées au bout d'un an.

La Direction affiche pourtant « ses bons résultats » : elle satisfait 1 attribution pour 3 demandes en Île-de-France... Pour la CGT, c'est : une embauche, un logement !



## **Les cheminots ont aussi des évolutions dans leur vie.**

Mariage, naissance, divorce, famille recomposée, retraite, les cheminots n'échappent pas aux statistiques... **Les besoins en termes de logement existent tout au long de la vie.**

Le parc logement doit tenir compte de ces évolutions. Il faut qu'ICF construise des logements (F2, F3, F4, F5, F6) qui correspondent aux besoins des cheminots et non du « marché ».

Les délais d'attribution de logement ont considérablement augmenté ! (Passant de 4 à 14 mois en 20 ans pour un nombre de demandes similaires.) Trop de demandes de logement sont en cours ; elles doivent être satisfaites !

**Nous serons tous retraités, nous sommes tous concernés.** Les agents logés dans le parc dit libre (hors HLM) se voient contraints de renégocier leurs baux une fois à la retraite : le loyer passe du simple au double... Idem pour les veufs et veuves de cheminots, sous prétexte que le bail n'est pas à leur nom. **C'est inadmissible !**

Comme pour le logement social, nous exigeons que les retraités et veufs, veuves soient maintenus ou relogés dans un logement correspondant à leurs besoins, sans augmentation de loyers.

**Des solutions existent : la SNCF est largement bénéficiaire depuis de nombreuses années. Elle doit investir dans le logement, que ce soit dans la construction, la réhabilitation, mais aussi accorder des augmentations des salaires, neutraliser les augmentations de loyers, augmenter les aides...).**

### **LA CGT EXIGE :**

- Que le montant de la redevance (loyer + charges) ne dépasse pas 20 % des revenus imposables et 10 % pour un logement temporaire.
- La suppression des surloyers.
- Une garantie de proposition de logement en proximité du lieu de travail soit faite aux agents demandeurs dans un délai de quatre mois.
- Que l'aide aux nouveaux embauchés soit attribuée à tous, quel que soit leur lieu d'habitation, quelle que soit l'entreprise.
- Que les apprentis ou contrats en alternance aient une prise en charge intégrale des loyers pendant toute la durée de leur formation par l'employeur.
- Que les retraité·e·s et/ou veuf·ve·s soient maintenu·e·s dans leur logement ou relogé·e·s sans augmentation de loyers.
- Que SICF devienne le collecteur unique pour la branche afin que tous les cheminot·e·s, quelle que soit l'entreprise, aient une garantie du droit au logement dans un délai raisonnable.
- Que la gestion des parcs, des demandes et attributions de logements, revienne au domaine RH dans les bassins d'emploi.

**TOUTES ET TOUS AU RASSEMBLEMENT LE JEUDI 13  
NOVEMBRE À SAINT-DENIS À 13H !**

**ENSEMBLE, PLUS FORTS, TOUTES ET TOUS  
CHEMINOT·E·S !**